

Commission Géographique Inondations Gard Ardèche

1er mars 2012

DREAL de bassin Rhône-Méditerranée
DREAL de région Languedoc-Roussillon



Préambule– La Directive Inondations et les actions en cours en Languedoc-Roussillon

- La Directive Inondations prévoit plusieurs étapes de mise en œuvre jusqu'en 2015
- En Languedoc-Roussillon, l'importance des enjeux a conduit l'Etat et les collectivités à construire l'élaboration de connaissances et des plans d'actions depuis de nombreuses années
- 9 PAPI sont d'ores et déjà en cours, certains depuis plus de 5 ans, la majorité concernant le territoire "Côtiers-Ouest" et 5 concernant le Gard
- Plusieurs projets de PAPI sont en cours d'élaboration
- Un PAPI nouvelle génération a d'ores et déjà été labellisé pour le territoire « Côtiers-Ouest » en octobre 2011 par la commission nationale



Préambule– La Directive Inondations et la continuité des actions en cours en LR

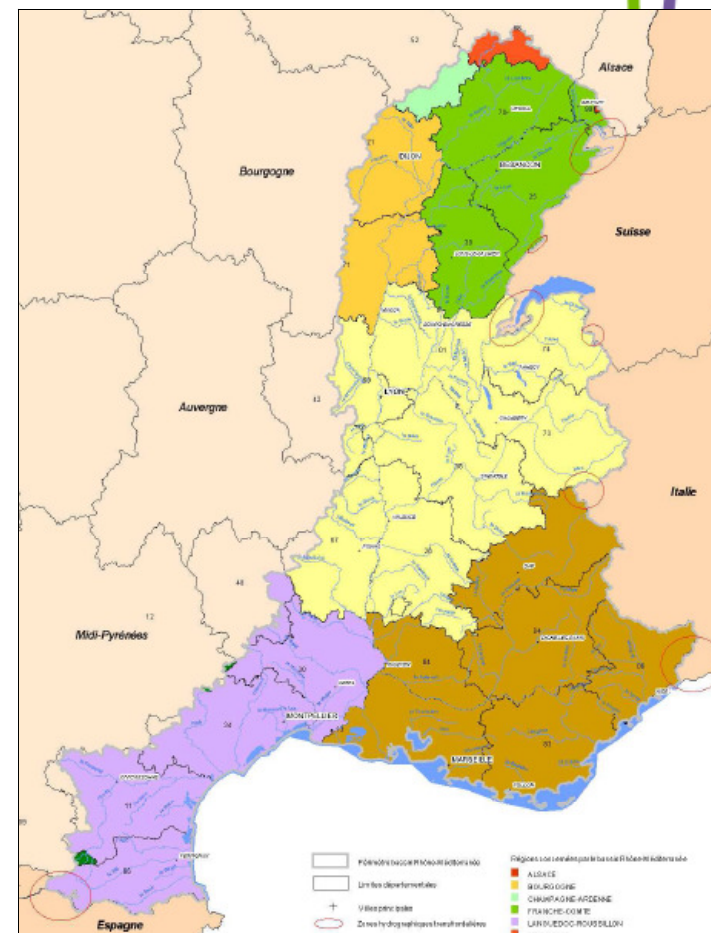
- Le cahier des charges national PAPI publié en février 2011 prévoit le raccordement avec la mise en œuvre de la Directive, par exemple :
 - La prise en compte de trois niveaux de crues
 - Des actions spécifiques dédiées à l'urbanisme et à l'aménagement
 - La gouvernance partagée et concertée dès l'instruction des dossiers via la Commission Mixte Inondation (CNE, COPRNM, élus,...)
- Le Plan Submersions Rapides (PSR) s'insère en complément des PAPI, assurant la continuité des actions jusqu'à la fin de la mise en œuvre de la Directive en 2015
- La programmation du Budget Opérationnel de Programme Prévention des Risques 2012 a pris en compte les opérations prévues dans les PAPI et PSR qui devraient être labellisés en 2012

La dynamique des actions de prévention contre les inondations perdure en parallèle de la mise en œuvre de la Directive



Préambule– La Directive Inondations et la concertation en Languedoc-Roussillon

- La concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire est prévue tout au long de la mise en œuvre de la Directive Inondations
- les Commissions Géographiques (Com Géo) Inondations ont été installées à l'occasion de l'élaboration de l'Évaluation Préliminaire des Risques Inondations (EPRI) - novembre 2011 en LR
- L'EPRI a été validé par la Commission Mixte Inondations le 26/01/2012 - en ligne prochainement
- Notre "Com Géo" Inondation Gard-Ardèche se réunit à nouveau aujourd'hui pour concerter sur l'étape d'identification des Territoire à Risques inondation Important (TRI)

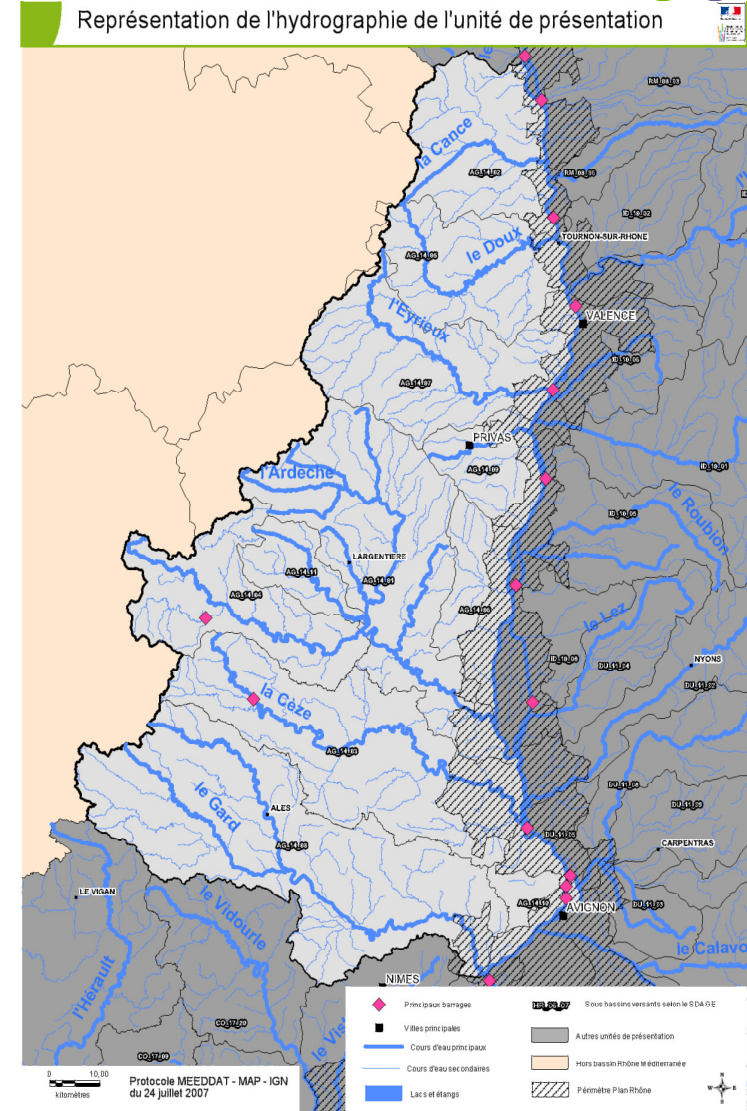


<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr>

Deuxième Commission Géographique Inondations Gard-Ardèche

Programme :

- Rappels sur la mise en œuvre de la Directive Inondation sur le territoire
- Focus sur l'étape Identification des TRI de la Directive
- Principes proposés pour l'identification des TRI
- Illustrations concrètes sur le territoire Gard - Ardèche
- Rappel de la nature de la concertation à engager
- Échanges avec les participants



Commission Géographique Inondations Gard Ardèche

1er mars 2012

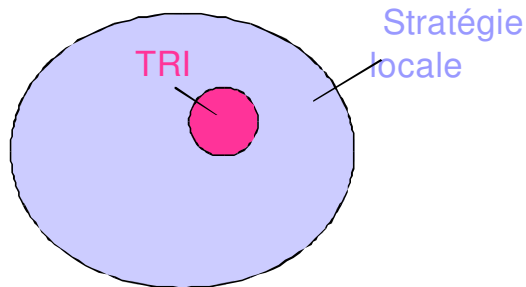
DREAL de bassin Rhône-Méditerranée
DREAL de région Languedoc-Roussillon

Illustrations concrètes
en Languedoc-Roussillon

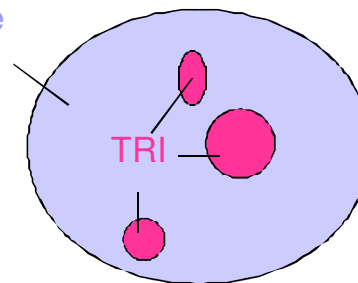


TRI et périmètre des stratégies en Languedoc-Roussillon

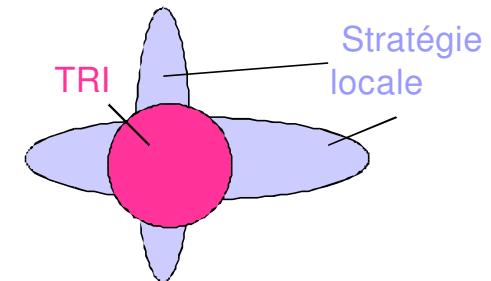
un TRI et une stratégie locale



plusieurs TRI et une stratégie locale



un TRI et plusieurs stratégies locales



Cas d'Alès

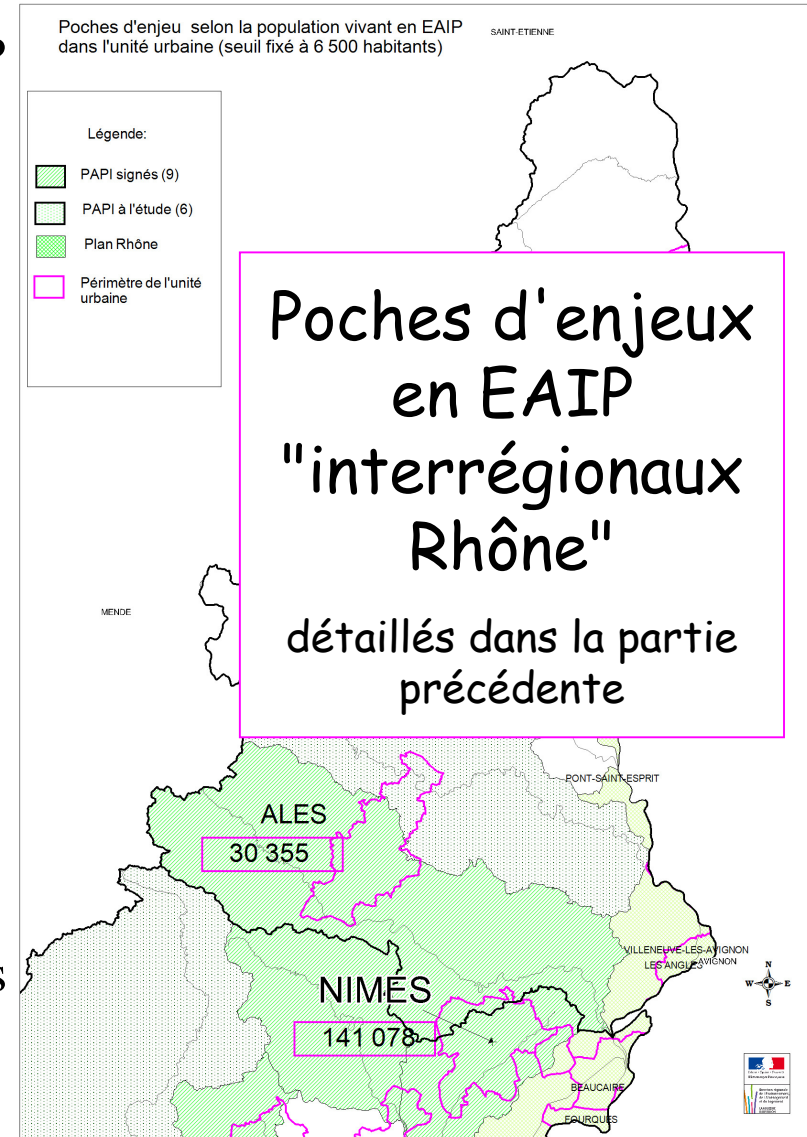
Cas de poches d'enjeux voisines dans le même bassin (Montpellier et Palavas)

Cas de TRI sur la façade littorale composés de poches d'enjeux voisines et en aval de bassin distincts (Perpignan et St Cyprien)

- Périmètre TRI : Unité Urbaine - ou ensemble d'Unités Urbaines liées par un même "bassin de vie" - contenant une poche d'enjeux en zone inondable (= dans l'EAIP)
- Périmètre des stratégies locales : le bassin, cf. nouveau dispositif PAPI

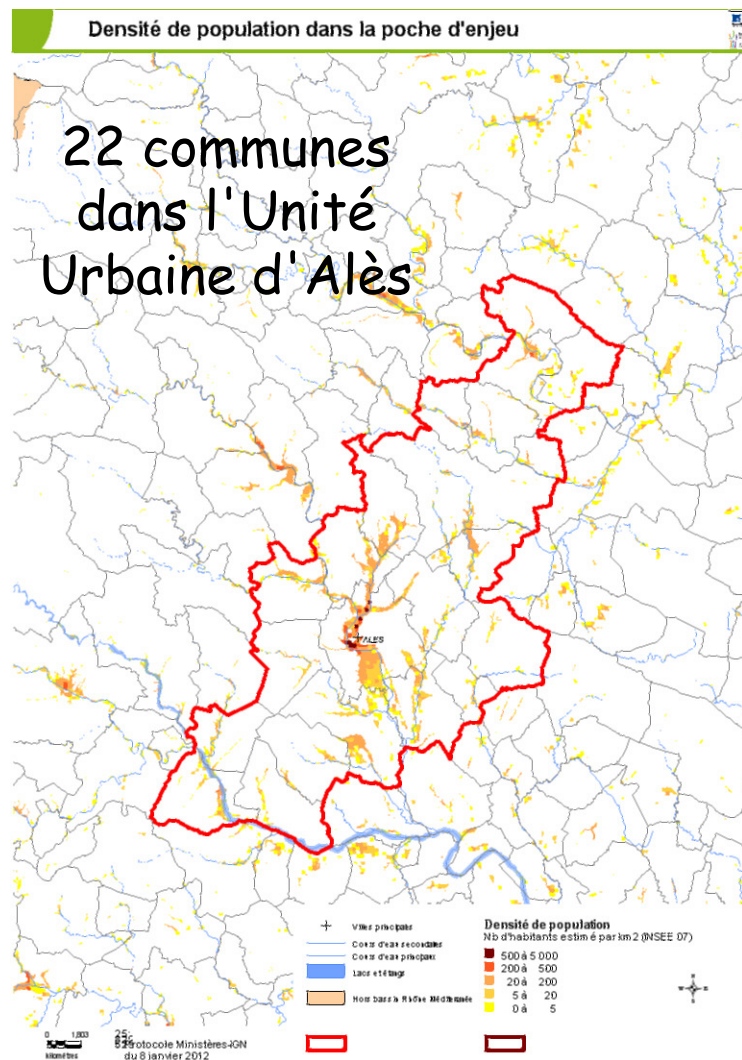
Pré-sélection des TRI en Languedoc-Roussillon

- TRI : poche d'enjeux présents dans l'EAIP
 - Le risque est potentiel : définition de l'EAIP
 - En LR, l'ampleur du risque a été pris en compte (de manière quantitative : arrêtés CatNat, crues antérieures)
 - L'accroissement d'enjeux en période saisonnière conduit à des poches d'enjeux moins importantes que les grandes Unités Urbaines du bassin
 - Enjeux diffus : nécessairement hors des TRI par définition
- La prise en compte de ces spécificités s'effectuera via les stratégies insérées dans une logique de bassin (cf. PAPI)

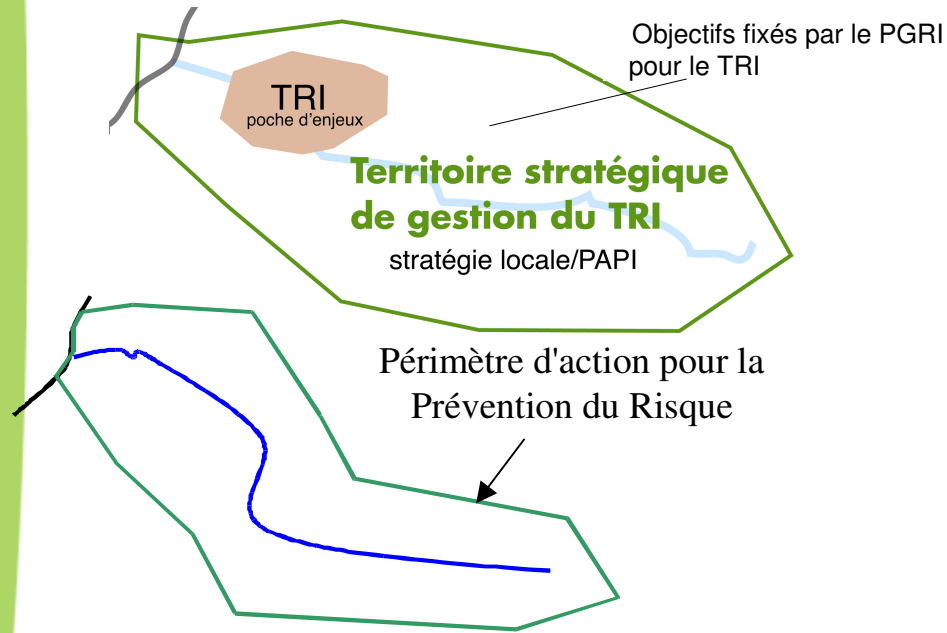


Projet de TRI d'Alès

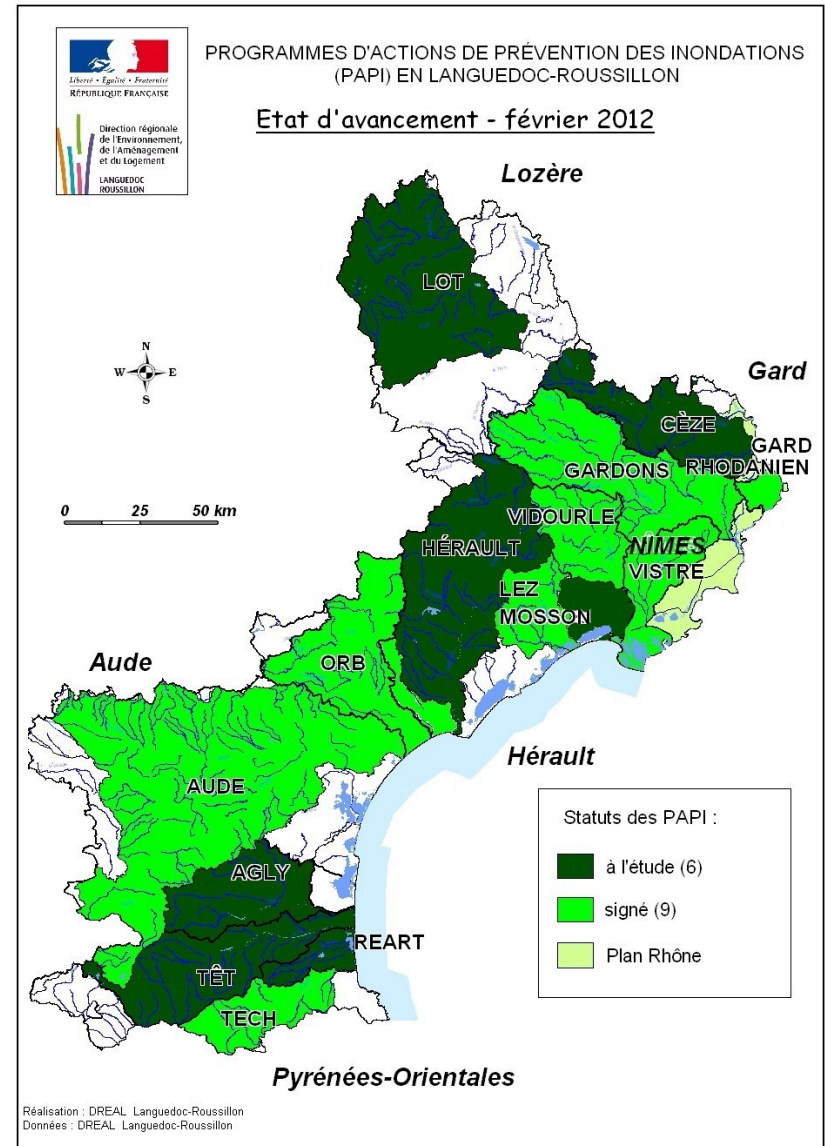
- Alès
- Anduze
- Bagard
- Boisset-et-Gaujac
- Cendras
- Generargues
- Les Mages
- Mejanne-Les_Alès
- Mons
- Rousson
- Saint Ambroix
- Saint Brès
- Saint Christol-Les_Alès
- Saint Hilaire de Brethmas
- Saint Jean de Valériscle
- Saint Jean du Pin
- Saint Julien de Cassagnas
- Saint Julien Les Rosiers



Stratégies existantes en Languedoc-Roussillon



- Quasiment tous les bassins de risques sont pourvus aujourd'hui de stratégies existantes ou en projet (PAPI 2)
- Le processus de labellisation et les financements sont prévus dans ces territoires aussi dans l'avenir, même sans TRI



Les concertations locales en Languedoc-Roussillon

- Alimenter la concertation sur les TRI : rôle prépondérant et moteur de tous les acteurs de terrain : SCOT, CLE, DDT,...
- Mettre à profit les réunions liées à la politique de l'Eau :
 - SAGE, contrats de rivière,...
- Mettre à profit les réunions liées à la planification et à l'urbanisme :
 - SCOT notamment
- Exemple : la DREAL LR a présenté l'étape de sélection des TRI et les TRI pressentis en Comité de suivi de la charte régionale pour la Prévention des Risques Naturels (CR, CGs, DREAL LR)
- Documents et présentations disponibles :
 - Page Internet DREAL LR, dont plaquette MEDDTL /AMF / CEPRI
<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr>, Accueil > Risques naturels et technologiques > Risques Naturels > Inondation > La Directive Inondation >
 - Page Internet bassin RM
 - <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations>
 - Et bien sûr les Pages Internet du ministère



TRI dans le territoire Gard - Ardèche

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Prochaine Commission Géographique Inondations
Côtiers Ouest : 8 mars 2012 (à confirmer)
Dédiée à la concertation sur l'identification des TRI

Échanges avec les participants

- Définition des TRI et conséquences
- Pré-identification des TRI dans le bassin Rhône Méditerranée
- Pré-identification des TRI dans le territoire Gard-Ardèche
- Niveaux de concertation : bassin / local
- Questions diverses: calendrier, perspectives ultérieures...





Mise en œuvre de la Directive Inondations Sur le bassin Rhône-Méditerranée

Processus de sélection des Territoires à Risques d'Inondations importants (TRI)



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Commission Géographique Inondations Ardèche-Gard 1er mars 2012



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Bassin Rhône-Méditerranée

Déroulement de la présentation

- *Rappel du contexte de la Directive Inondations*
- *Cadre de définition des TRI*
- *Principes proposés pour l'identification des TRI*
- *Proposition de poches d'enjeux sur le territoire*



Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

RHÔNE-ALPES

GRAND ESTRE-VALENTIGRANDE

Rappel du contexte de la Directive Inondations

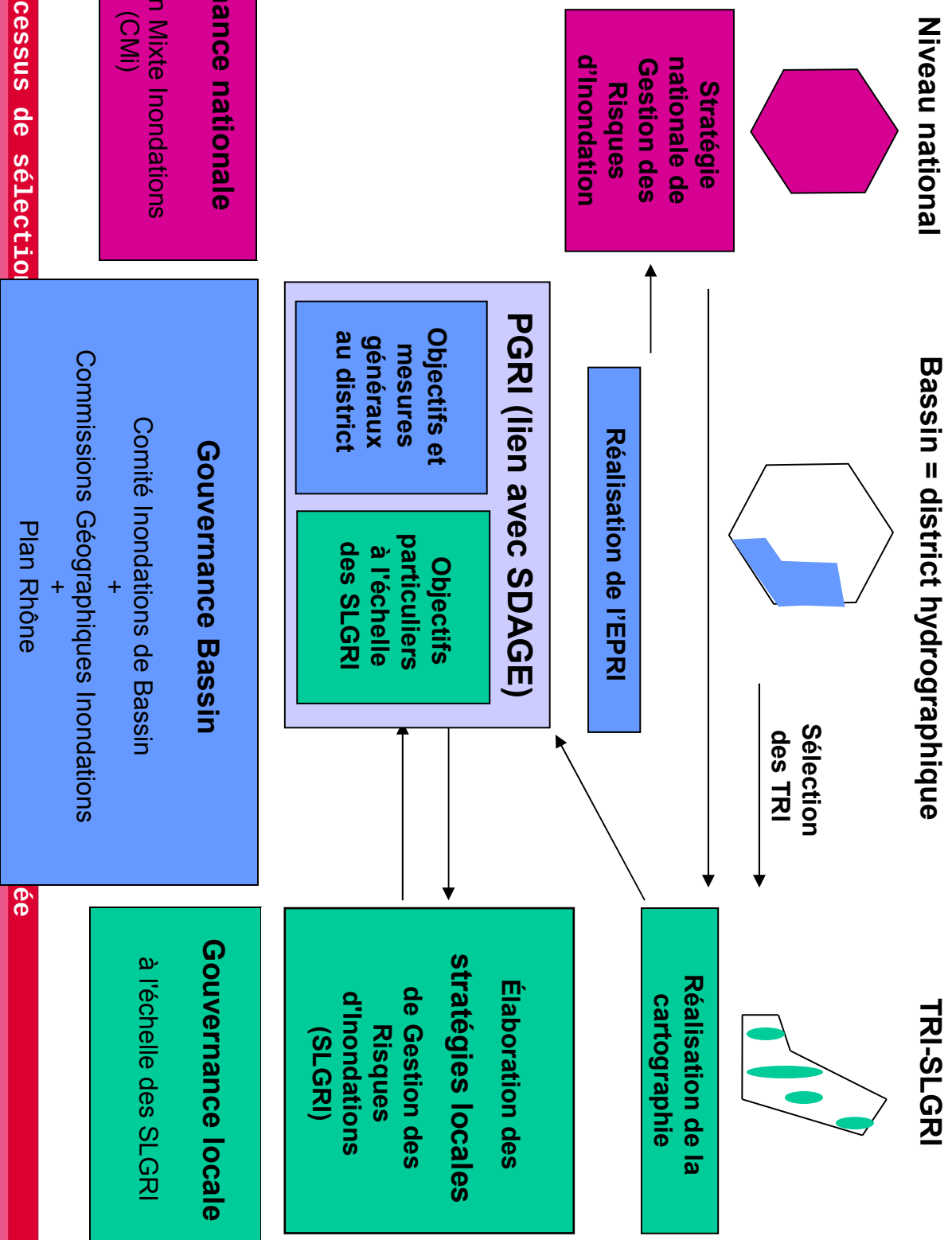


Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'environnement
et du logement
RHÔNE-ALPES
BASSIN RHÔNE-MÉDIERRANÉE

Rappels des différentes étapes de la Directive Inondations

Une mise en œuvre à 3 niveaux dans un processus partagé avec les parties prenantes

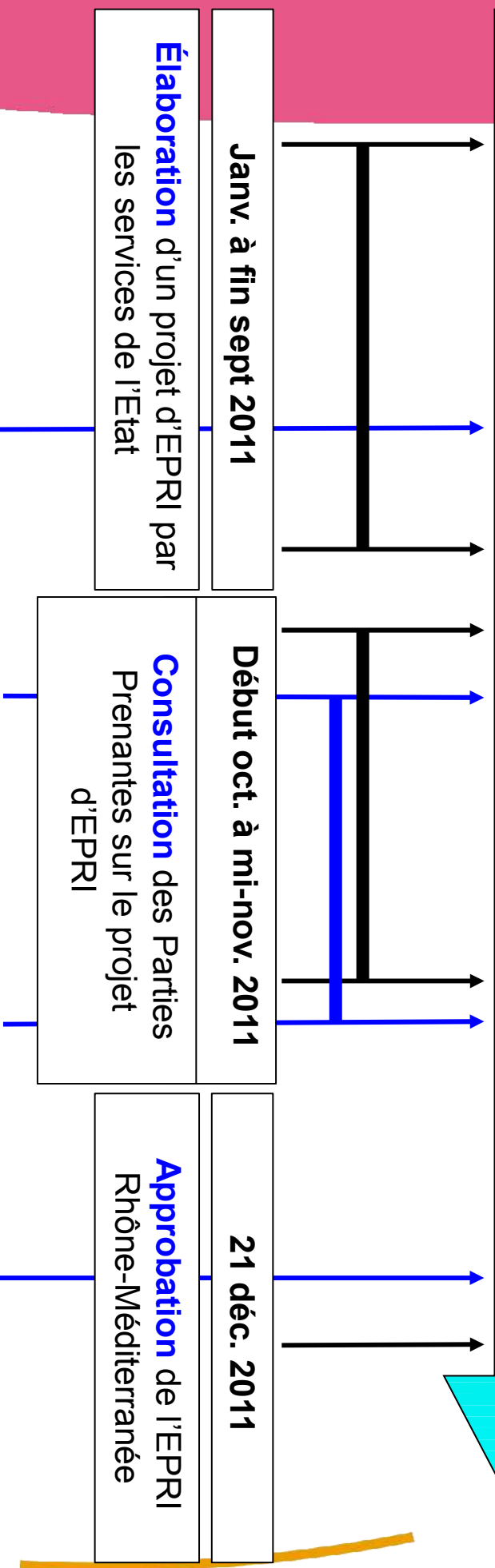


Rappel des étapes antérieures

2011

Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondations

2012



1er juillet 2011

Comité Inondations de Bassin

Présentation de l'ensemble du dispositif de la Directive Inondations

14 oct. au 22 nov. 2011

Commissions Géographiques Inondations

Présentation du projet d'EPRRI détaillée sur le territoire concerné

9 décembre 2011

Comité Inondations de Bassin

Présentation du projet d'EPRRI
Synthèse de la consultation
Propositions pour la suite

Cas particulier de l'évaluation préliminaire nationale

■ L'EPRRI nationale synthèse des conclusions :

- A l'échelle nationale:
 - 16,8 M d'habitants (dont bassin 33%) 9 M d'emplois (dont bassin 32%) dans l'EALPce
 - 1,4 M d'habitants (dont bassin 15%) 850.000 emplois (dont bassin 16%) dans l'EALPsm
- Pas d'événements majeurs dans la 2e moitié du **XXe** : coïncidence repos hydrologique avec la période des 30 glorieuses
- Malgré des inondations meurtrières et destructrices durant les 30 dernières années, mais d'ampleur régionale ou inter-régionale
- Inondations connues sur cette période sans communes mesure au regard des inondations majeures de ces 2 derniers siècles si elles devaient survenir au regard des enjeux actuels:
 - Fourchette de coûts Gard, Rhône aval, Xynthia : 1 milliard d'€
 - Estimation de crues majeures dans les conditions actuelles :
Région parisienne 10 à 12 milliard d'impact direct
Loire moyenne > 6 milliard

■ Faire ressortir des TRI nationaux

- Cette identification ne fait pas l'objet d'une gestion particulière au-delà des TRI
- Conséquences de portée nationale : mise en parallèle avec les territoires concernés par des événements majeurs généralisés – approche gestion des grands fleuves

Calendrier de mise en œuvre de la Directive Inondation

Échéances nationales

Validation de l'**EPRRI nationale** et des **grandes orientations** de la stratégie nationale par la CMI

26 janv. 2012

Identification des **TRI nationaux**

Sept. 2012

Validation de la **stratégie nationale de gestion du risque inondation**

Juill. 2013

2011 2012

2013

2014

2015

21 déc. 2011

Validation de l'**EPRRI Rhône-Méditerranée**

Sept. 2012

Identification des **TRI** par bassin

22 déc. 2013

Cartographie des risques d'inondation pour les TRI

sept. 2014

Liste des **Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondations** à élaborer (**SLGRI**)

22 déc. 2015

Approbation du **Plan de gestion des Risques d'Inondations Rhône-Méditerranée**

Échéances bassin

Zoom sur les attentes du PGRI : L.566-7 du CE

- L'**O**rientation **F**ondamentales 8 du **S**DAGE et ses dispositions

Ref. L.221-1

- Les dispositions concernant:
 - La **s**urveillance, la **p**révision et l'**i**nformation sur les phénomènes d'inondation
 - *Articulation avec le Schéma Directeur de Prévision des Crues (Ref. L. 564-2)*
 - La **r**éduction de la **v**ulnérabilité des territoires faces aux risques
 - *Au regard de l'aménagement du territoire*
 - *Le cas échéant, mesures pour la rétention de l'eau et l'inondation contrôlée*
 - *Maintient de principe de solidarité amont-aval*
 - L'**i**nformation **p**réventive, l'**é**ducation, la **r**ésilience et la conscience du risque
 - Doivent être déclinées au sein des stratégies locales (SLGRI)
- Dispositions afférentes aux **P**lans **O**rsec concernées
- **C**ompatibilité avec les autres **O**F du **S**DAGE et le **P**AMM

Cadre de définition des TRI



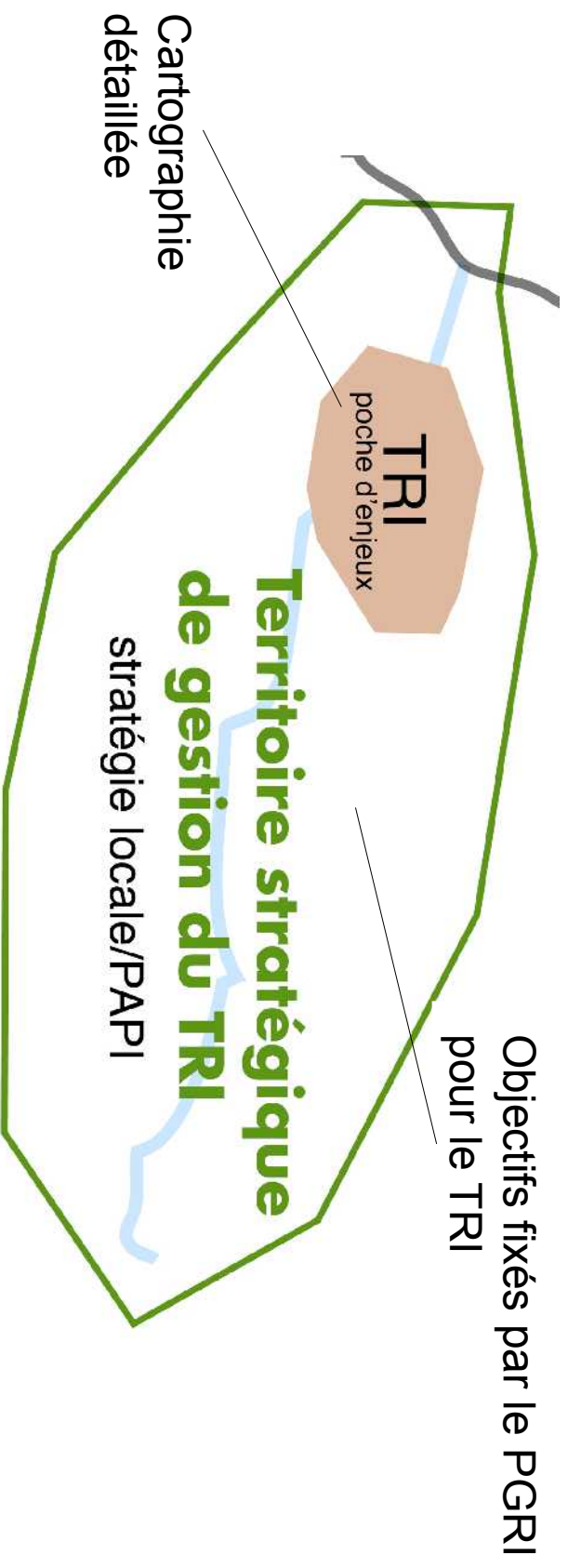
Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'environnement
et du logement
RHÔNE-ALPES
BASSIN RHÔNE-MÉDIERRANÉE

Définition des TRI

- L'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondations (EPRI) a permis d'identifier des poches d'enjeux:
 - Enjeux présents dans les EAIP (enveloppes approchées des inondations potentielles)
 - N'apporte de prédiction sur la probabilité des événements
 - Ne donne pas d'informations sur le degré de vulnérabilité des enjeux
- Les TRI sont les secteurs où les enjeux exposés sont les plus importants au regard de l'échelle nationale et du bassin
 - Ils correspondent à une « concentration d'enjeux dans une zone potentiellement inondable » permettant d'agir de manière volontariste et prioritaire pour réduire les conséquences négatives liées aux inondations
 - Le périmètre de chaque TRI doit être vu comme un « bassins de vie » distinct de l'échelle de gestion des risques d'inondations
 - Il est constitué d'un assemblage de communes centré autour d'un pôle urbain

Comprendre l'étape « identification des TRI »



- La sélection des TRI n'est pas une fin en soi mais une étape vers une gestion priorisée :
 1. Dans premier temps: **Caractériser les poches d'enjeux**
 2. Dans une second temps: **Cartographier les risques** pour préciser la vulnérabilité du des enjeux pour 3 niveaux d'évènements
 3. Dans un troisième temps : **Mettre en œuvre une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI)** pour chaque TRI sur une périmètre plus large, pour atteindre les objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations

Conséquence d'être retenu ou non « TRI » (1/2)

- Priorisation de la part de l'Etat des fonds publics
- Obligation pour les TRI listés dans l'arrêté du Préfet de bassin
 1. Cartographie des risques à minima sur le périmètre du TRI (*22 décembre 2013*)
 - 3 niveaux d'aléas : événements extrême, crue de référence du PPR, événement fréquent
 - A minima caractériser certains types d'enjeux : population, types d'activités économiques, installations polluantes IPPC, zones protégées, établissements, infrastructure ou installations sensibles dont l'inondation peut aggraver ou compliquer la gestion de crise
 2. Déterminer le périmètre pertinent de la stratégie locale (SLGRI) (*fin septembre 2014 au plus tard*)
 - Objectifs
 - Délais dans lesquels elle doit être arrêtée par le préfet
 3. Répondre aux objectifs appropriés sur ce territoire fixés par le PGRI à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée
- **Contrainte forte de calendrier et de contenu pour les territoires concernés**
 - Nécessité d'une implication et d'une structuration forte des acteurs locaux à l'échelle du périmètre de la stratégie locale (SLGRI)

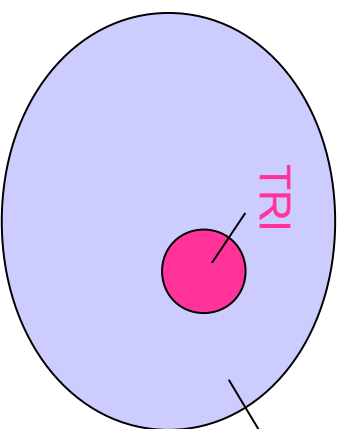
Conséquence d'être retenu ou non « TRI » (2/2)

- L'identification des TRI n'exclut pas la gestion :
 - Des autres territoires concernés par les risques d'inondations, notamment diffus, dans le cadre du dispositif de **labellisation PAPI/PSR** (examen au regard de la qualité des projets)
 - D'autres démarches en dehors des TRI: **les autres leviers de la politique de gestion des risques d'inondations demeure**: réduction de la vulnérabilité, réalisation de PCS, prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme, ils pourront éventuellement être appuyés par le **Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI)** à l'échelle du bassin.

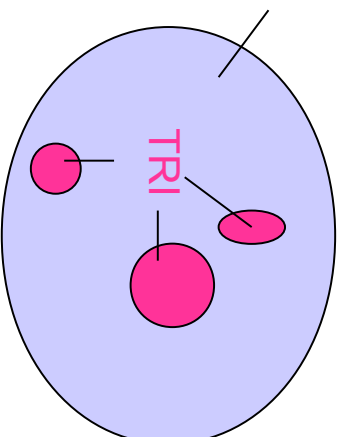
Concept TRI

Non-principe d'unicité

un TRI et une stratégie locale



plusieurs TRI et une stratégie locale



un TRI et plusieurs stratégies locales

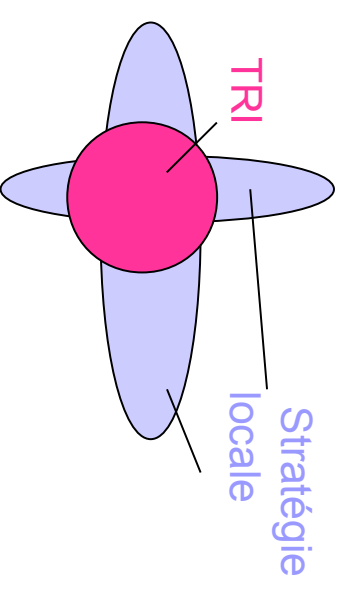
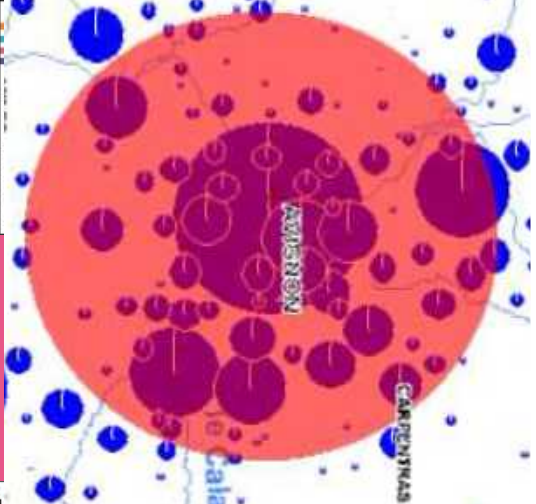


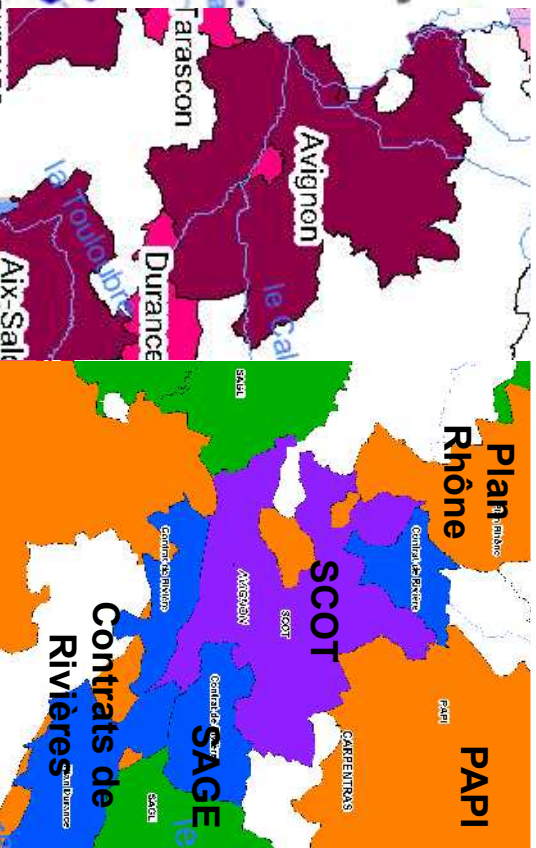
Illustration sur une poche d'enjeu interrégionale

Poche d'enjeux



TRI

Stratégies locales



Une échelle d'action à rechercher en **lien avec les dispositifs existants** Plan Grand Fleuve / PAPI / SAGE / Contrat de Rivière et les outils de gestion de **l'Aménagement du Territoire ...**

Préfiguration du cadre des stratégies locales via le **nouveau dispositif PAPI**

Principes proposés pour l'identification des TRI



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'environnement
et du logement
RHÔNE-ALPES
BASSIN RHÔNE-MÉDIERRANÉE

Processus de sélection des TRI

Services de l'Etat
Fournissent une base technique permettant de comptabiliser les quatre types d'enjeux concernés par les différents types d'inondation sur le bassin.

Parties Prenantes
Associées par le préfet coordonnateur de bassin au sein des instances de gouvernance sur les différentes étapes de la Directive Inondations

EPRI nationale
+
Orientations de la Stratégie nationale

Commission Mixte Inondations (nationale)

EPRI (district)
+
Déclinaison des critères nationaux sur le district
+
Prise en compte des enjeux territoriaux

Comité Inondations de Bassin
+
Commissions Géographiques Inondations
+
Plan Rhône

Sélection des Territoires à Risques d'Inondations Importants (TRI)
(fin septembre 2012)

Parties Prenantes = relais local des différentes politiques sectorielles interagissant avec la gestion des inondations

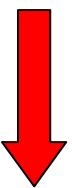


Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement et du Logement
RHÔNE-ALPES
BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Travaux de la gouvernance nationale (CMI)

- Nécessité de respecter les échéances fixées par la Directive inondation tout en ménageant le temps nécessaire à la concertation



calendrier en deux temps:

- Début 2012 : lères orientations pour une stratégie nationale :
 - Introduction et état des lieux (EPRI nationale)
 - Objectifs + principes directeurs + cadre d'action
 - Critères nationaux de caractérisation du risque inondation et modalités d'identification des territoires à risque important d'inondation

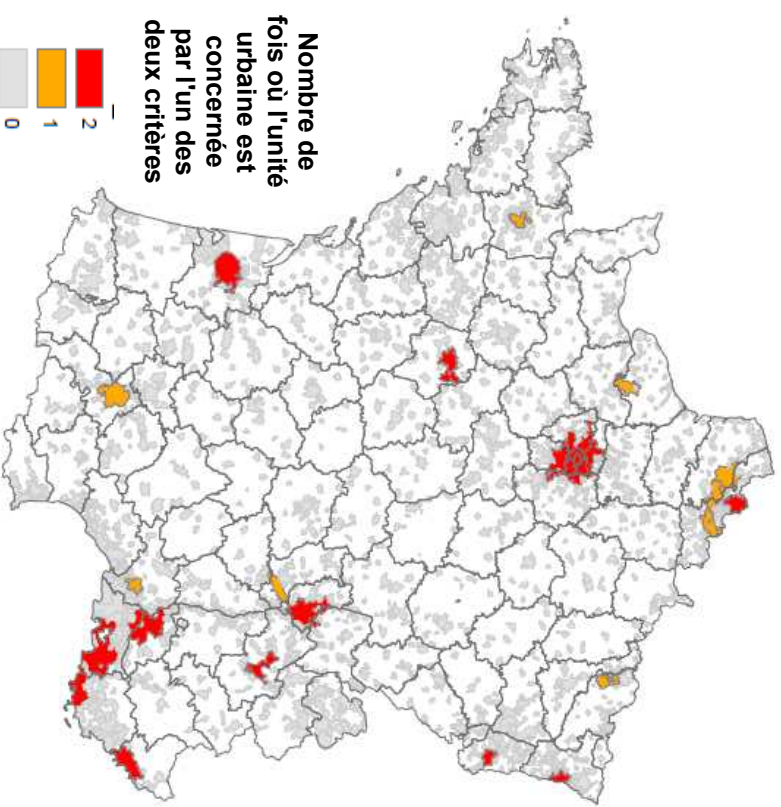
- Mi-2013 : stratégie nationale de gestion des risques d'inondation :
 - Programme d'action national : plan de travail à mettre en œuvre, comportant des objectifs quantifiés ainsi que des objectifs spécifiques aux TRI nationaux
 - Moyens à mettre en œuvre : financiers, réglementaires, institutionnels
 - Modalités de suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale

Les orientations stratégiques du projet de Stratégie Nationale de Gestion du Risque Inondation

- Les objectifs
 - **Augmenter la sécurité** des populations exposées
 - **Stabiliser sur le court terme**, et **réduire sur le moyen terme** les dommages liés aux inondations
 - Raccourcir fortement le **délai de retour à la normale** des territoires sinistrés
- Les principes directeurs
 - **Partage des responsabilités**, subsidiarité
 - **Solidarité** face aux risques
 - **Synergie** avec les autres politiques publiques
 - Un **programme d'actions** proportionné et priorisé
 - **Amélioration continue** au plan national et territorial

Objectifs à atteindre fixé par le niveau national

- Quantification en terme de couverture du territoire
- Couvrir à minima 50% des emplois et de la population dans les EAIP cours d'eau et submersions marines à l'échelle nationale



- Principe de faisabilité/capacité à agir

- Un **ordre de grandeur** du nombre de TRI par district est proposé au niveau national

Sambre	2
Corse	3
Meuse	3
Rhin	5
Escaut	5
Loire-Bretagne	15
Adour-Garonne	15
Seine-Normandie	15
Rhône-Méditerranée	25

Critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque inclus dans la stratégie nationale

Déclinaison proposée sur le bassin Rhône-Méditerranée

- Critères d'importance des risques à minima
 - 1) **Indicateurs d'impact** issus de l'EPPRI
 - Population, Habitat de plain-pied, emplois, emprise du bâti
 - 2) **Indices de modulation** de la poche d'enjeux
 - **Santé humaine** : connaissance locale de l'intensité des phénomènes, attractivité saisonnière
 - **Économie** : Fréquence des inondations passées, sinistralités récentes, autres facteurs économiques
- **Facteur d'intérêt à agir**
 - **En terme d'aménagement du territoire** : pression de développement, ...
 - **En terme de gestion des risques** : niveau de prise en charge du risque, présence ou non d'une dynamique locale, ...

Pré-identification des poches d'enjeux (1/2)

Méthode choisie sur le bassin Rhône-Méditerranée

1. **Partir de la définition d'unité urbaine** pour caractériser les poches d'enjeux
 - **Unité Urbaine** = commune ou ensemble de communes présentant une zone de bâtie continue (sans coupure de plus de 200m entre 2 constructions) qui comptent au moins 2000 habitants
 - **Objectif caractériser le « bassin de vie »** dont l'inondation touche directement ou indirectement le territoire
2. **Première proposition de poches d'enjeux** sur la base d'un première analyse entre services de l'Etat harmonisée à l'échelle du bassin selon 3 classes de priorité :
 - **Priorité 1** : poche d'enjeux **à priori incontournable**, conduisant de manière quasi certaine à un TRI (ou le cas échéant à inclure cette poche d'enjeux dans un TRI)
 - **Priorité 2** : poches d'enjeux conduisant de manière assez **probable** à être retenu en TRI (nécessitant toutefois un examen approfondi, peut le cas échéant ne pas être retenu comme TRI)
 - **Priorité 3** : poche d'enjeux d'**importance plus relative** (peu d'entre elles seront retenues in-fine)

Pré-identification des poches d'enjeux (2/2)

Méthode choisie sur le bassin Rhône-Méditerranée

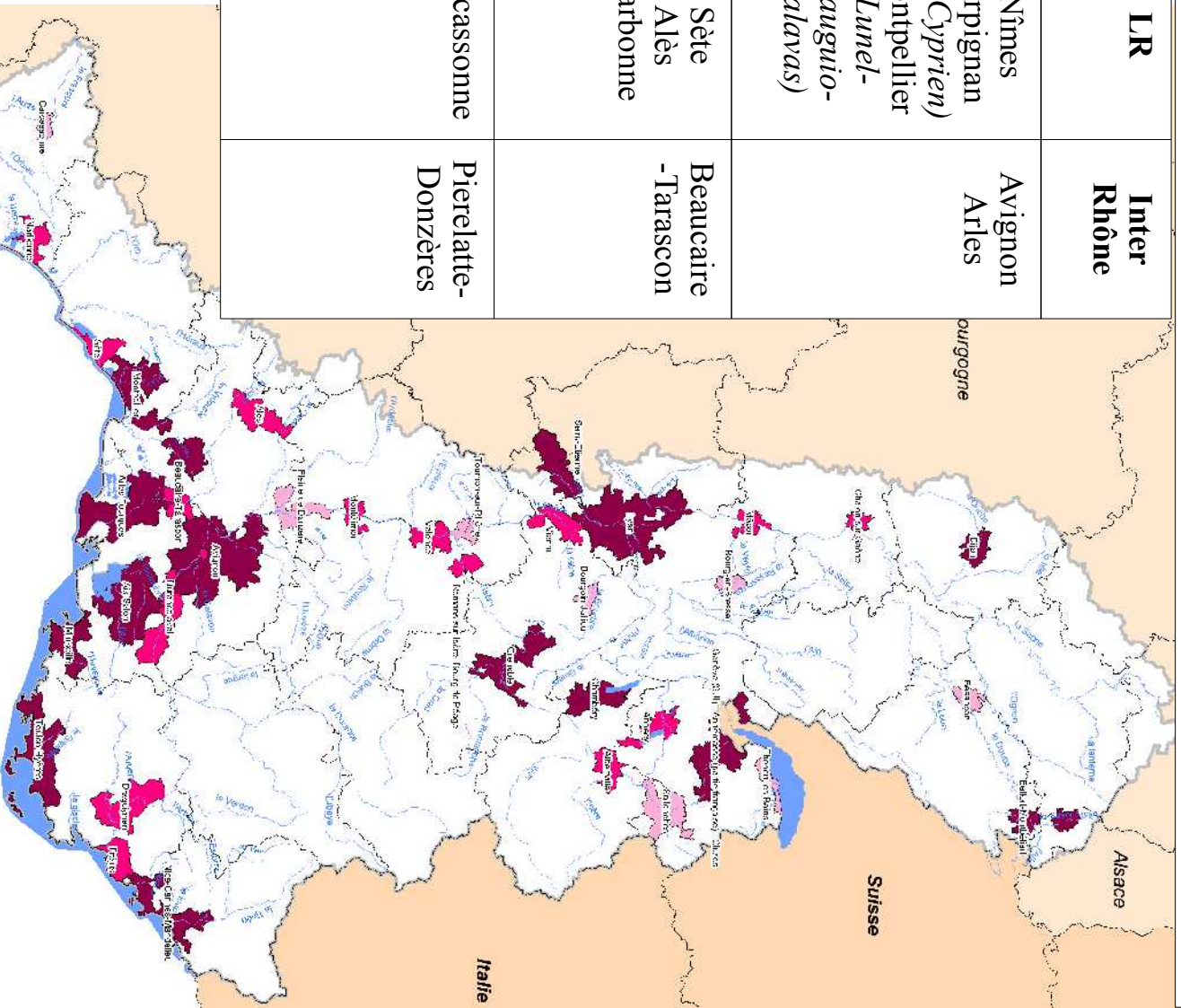
3. Ajustement du périmètre de la poche d'enjeux au regard de différents critères (dynamique urbaine, critères socio-économique ou hydraulique)
 - Appui sur la densité de population en EAIP, ...
4. Apports qualitatifs sur la caractérisation de la poche d'enjeux
 - **Fiche descriptive par poches d'enjeux** comme support pour la concertation avec les parties prenantes
5. Affichage du périmètres de gestion potentiellement concernés
 - Lien à rechercher avec les échelles de gestion identifiées dans le SDAGE
 - Anticiper sur la gouvernance à mettre en place

Pré-identification des poches d'enjeux du bassin Rhône-Méditerranée

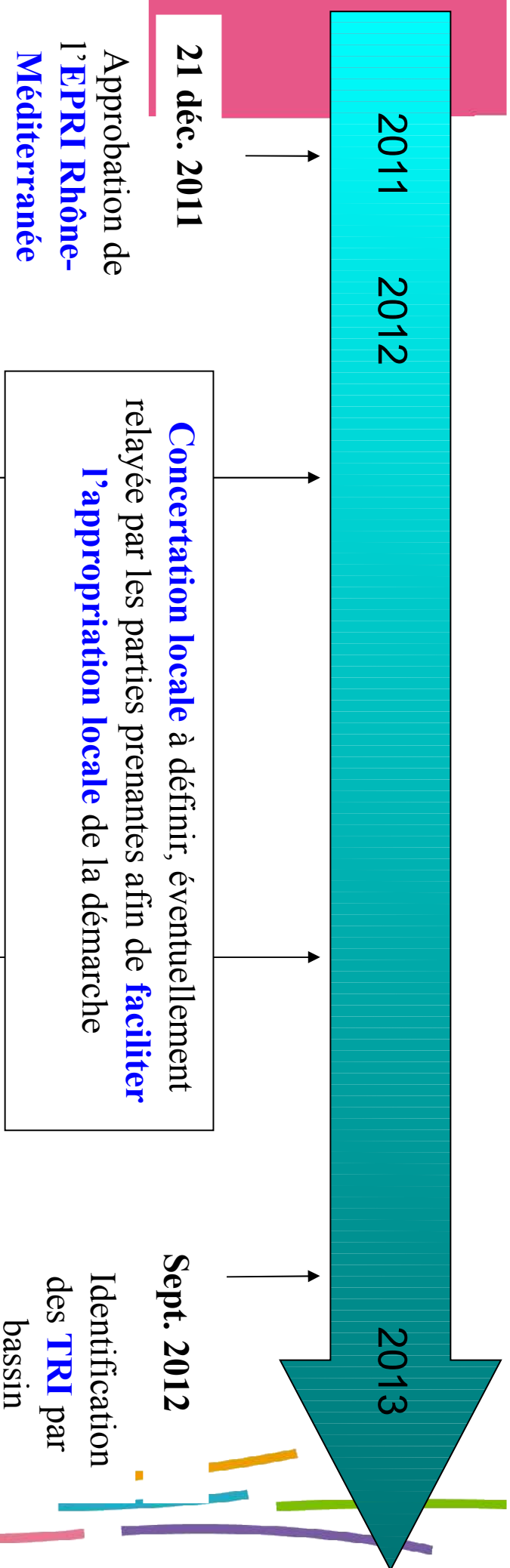
Priorité	FRC	BO	RA	PACA	LR	Inter Rhône
1	Belfort-Montbéliard	Dijon	Lyon Grenoble Chambéry Cluses-Annemasse Saint-Etienne	Nice Toulon-Hyères Marseille Aix-salon	Nîmes Perpignan (St-Cyprien) Montpellier (Lunel-Mauguio-Palavas)	Avignon Arles
2		Chalon Macon	Annecey Valence Vienne Romans Albertville Montélimar	Fréjus Draguignan Durance aval	Sète Alès Narbonne	Beaucaire -Tarascon
3	Besançon		Sallanches Thonons Bourg-en-Bresse Bourgoin-Jallieu Tournon		Carcassonne	Pierrelatte-Donzères

Classe de priorité de la poche d'enjeu

- 1 (16)
- 2 (15)
- 3 (8)



Organisation pour l'identification des TRI



21 déc. 2011
Approbation de l'EPRRI Rhône-Méditerranée

Fev./Mars 2012

Commissions Géographiques Inondations

Présentation des critères nationaux et proposition d'une première déclinaison sur le bassin

Septembre 2012

Comité Inondations de Bassin

Présentation d'une hiérarchisation des territoires à enjeux sur le bassin affinée

Nécessité d'identifier les parties prenantes concernées pour chaque poche d'enjeux en vue d'identifier les relais de concertations locales et la discussion sur les étapes à venir



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'environnement et du logement
RHÔNE-ALPES
BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Attentes de la concertation au-delà des CGI (1/2)

- Transmission d'un **document de concertation** à l'ensemble des parties prenantes du bassin Rhône-Méditerranée :

Marge de discussions au regard des fiches de caractérisation des différentes poches d'enjeux proposées :

- Périmètre
- Apports qualitatifs pour préciser les phénomènes et les enjeux
- Périmètres de gestions potentiellement concernés
- lieu(x) de gouvernance
- Pour les territoires en P2 : *examen plus approfondi sur la pertinence de conserver la poche d'enjeux nécessaire*
- Pour les territoires en P3 et au-delà : *justification à apporter pour conserver la poche d'enjeux*

Attentes de la concertation au-delà des CGI (2/2)

- Objectif :
 - Comprendre l'étape d'identification des TRI
 - Bien appréhender la notion de poche d'enjeux
 - Anticiper sur la participation des parties prenantes à l'élaboration de la phase de cartographie
 - Mobiliser les porteurs de SCOT prioritairement sur les réflexions à engager dans le périmètre du TRI
 - Amorcer la réflexion sur la définition du périmètre et des objectifs de la stratégie locale
- Préfiguration dans le cadre du nouveau dispositif PAPI*

Merci de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'environnement
et du logement
RHÔNE-ALPES
BASSIN RHÔNE-MÉDIERRANÉE